

Budget 2023-2024

Avis du Comité des politiques publiques de l'Association des économistes québécois au ministre des Finances du Québec

L'Association des économistes québécois (ASDEQ) et le comité des politiques publiques (CPP)

L'ASDEQ est une association professionnelle à but non lucratif qui contribue à la formation continue de ses membres et à la diffusion des connaissances économiques auprès du public.

Cet avis a été préparé par le Comité des politiques publiques (CPP) de l'Association. Le comité est constitué d'une quinzaine d'économistes ayant des compétences et des cheminements de carrière variés touchant divers domaines d'expertise dans les milieux universitaires, privés et gouvernementaux. Le CPP fait des interventions non partisans sur les enjeux économiques qui confrontent la société québécoise. C'est dans ce cadre que le CPP dépose le présent avis en vue de la préparation du budget 2023-2024.

Principaux constats et recommandations du CPP de l'ASDEQ pour le budget 2023-2024 :

- À l'égard des finances publiques, le Québec doit retrouver au plus tôt ses bonnes habitudes d'avant la pandémie, l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette.
- Un ralentissement économique est prévu en 2023. Depuis, le début de la pandémie, le Québec a augmenté ses dépenses bien davantage que les autres provinces canadiennes. Des mesures de relance, si besoin est, devraient refléter le contexte économique et budgétaire du Québec, et donc être ciblées et temporaires.
- Il faut se donner la discipline nécessaire pour retourner à l'équilibre budgétaire rapidement, préférablement avant 2027-2028, et moderniser la Loi sur l'équilibre budgétaire afin d'éviter d'avoir à la suspendre en période de crise.
- Il faut établir une nouvelle cible d'endettement, mettre en place un plafond à la taille du Fonds des générations et respecter l'esprit de la Loi à l'égard de l'utilisation des revenus dédiés au Fonds, soit l'équité entre les générations, notamment en lien avec les changements climatiques.
- Il faut résorber le déficit de maintien d'actifs des infrastructures qui équivaut à un fardeau de dette transféré aux générations futures et arrimer le volume de travaux à la capacité de l'industrie de la construction.
- Des réductions du fardeau à l'impôt sur le revenu des particuliers sont appropriées compte tenu des écarts qui existent avec les autres juridictions. Une réduction d'impôt permanente devrait suivre le retour à l'équilibre budgétaire, ne pas être associée à une réduction des versements au Fonds, et prioriser l'amélioration de l'incitation au travail.

Finances publiques : Le Québec doit retrouver ses bonnes habitudes d'avant la pandémie

Les finances publiques du Québec s'étaient fortement redressées dans les années qui ont précédé la pandémie. Ainsi, le budget déposé le 10 mars 2020, soit quelques jours avant que la propagation exponentielle du virus de la COVID-19 ne force le gouvernement à imposer un confinement généralisé, présentait un équilibre budgétaire pour toutes les années du cadre financier quinquennal, soit jusqu'en 2025-2026. Les cibles de dette inscrites dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations étaient en voie d'être atteintes bien avant la date prévue du 31 mars 2026. Selon ce budget, le ratio de la dette brute au PIB aurait atteint 43 % au 31 mars 2020 (en deçà de la cible de 45 %) et celui de la dette représentant les déficits cumulés au PIB aurait atteint la cible de 17 % au 31 mars 2023.

Les budgets du Québec des trois dernières années ont fortement été marqués par la lutte contre la pandémie et ses impacts économiques et, depuis l'automne 2021, par les mesures prises pour aider les ménages à faire face à la résurgence de l'inflation. Partout dans le monde, les finances publiques ont subi les conséquences de ces deux chocs, et plusieurs juridictions ont adopté des mesures budgétaires énergiques qui apparaissent tout à fait légitimes dans les circonstances. Même si la COVID-19 n'a pas dit son dernier mot, les sociétés ont appris à mieux en gérer les risques, ce qui a permis un retour à une vie sociale normale et la réouverture de l'ensemble de l'économie. Par ailleurs, on voit déjà les premiers effets des hausses de taux d'intérêt mises en place par la Banque du Canada en 2022. L'inflation a commencé à redescendre et les prévisionnistes s'attendent à ce que ce mouvement se continue en 2023. Ce resserrement monétaire nécessaire devrait toutefois s'accompagner d'un ralentissement de la croissance économique en 2023.

C'est donc dans un contexte de retour à la normale, mais aussi d'incertitude que le CPP soumet au ministre des Finances du Québec ses recommandations pour le Budget 2023-2024. Maintenant que le pire de la crise est derrière nous, le temps est venu pour le gouvernement d'axer ses actions futures en fonction des objectifs qui guidaient le Québec avant la pandémie, objectifs bien encadrés par deux lois, soit la Loi sur l'équilibre budgétaire et la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Le CPP considère que ces lois ont eu un impact positif sur les finances publiques et que le gouvernement devrait les moderniser tout en respectant les objectifs qui sous-tendaient leur création.

Évidemment, les préoccupations à l'égard des finances publiques ne doivent pas servir d'excuse pour mettre de côté des enjeux économiques comme la pénurie de main-d'œuvre qui limite structurellement la croissance économique et qui demande des actions pour aider nos entreprises à accroître leur productivité. Le gouvernement doit aussi intensifier ses efforts à améliorer la capacité de l'État à livrer les services, au premier chef en santé et en éducation, que la population s'attend à recevoir en fonction des impôts et taxes qu'elle paie. Finalement, les nouvelles actions gouvernementales devraient contribuer aux efforts de mitigation des changements climatiques et à l'adaptation contre leurs impacts. Les recommandations du CPP auraient aussi des impacts positifs sur ces enjeux.

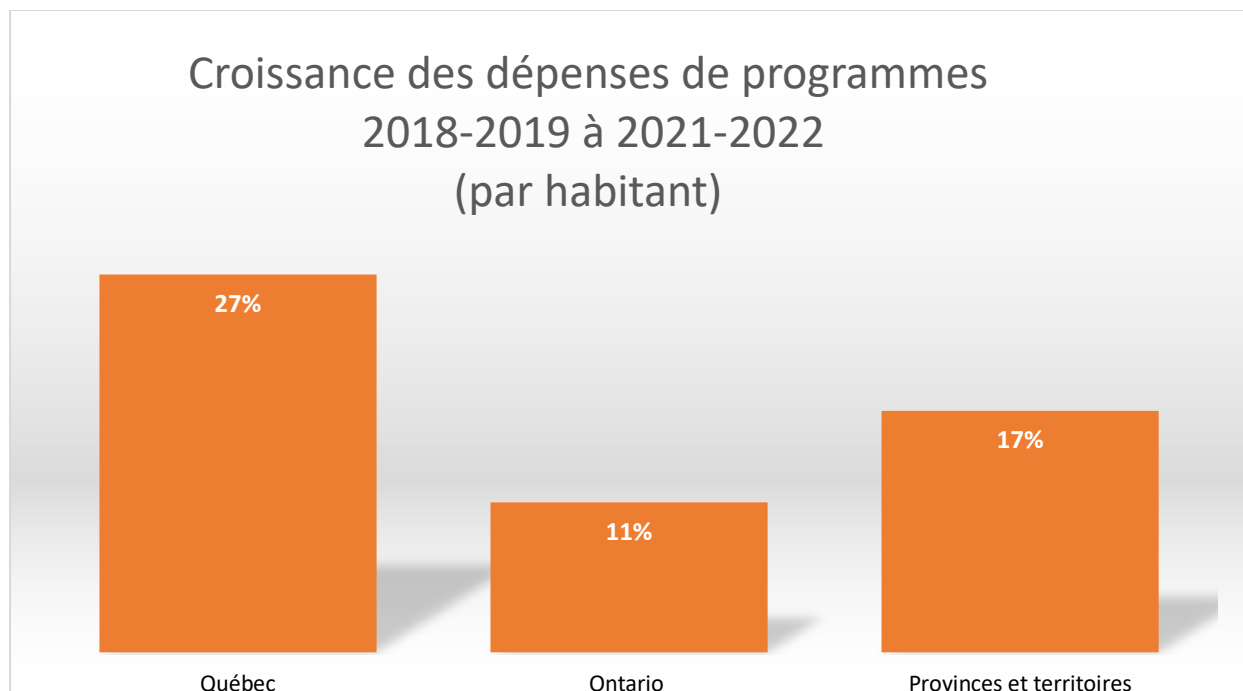
Ralentissement économique prévu en 2023 : après des années de forte croissance des dépenses, des mesures de relance, si besoin est, devraient être ciblées et temporaires

Le gouvernement devra décider dans le budget 2023-2024 si des mesures additionnelles sont nécessaires pour contrer le ralentissement économique anticipé en 2023. **Le CPP invite le gouvernement à la prudence à cet égard, car il est important de mettre ce ralentissement dans le contexte économique et budgétaire du Québec.**

En 2022, le taux de chômage au Québec était revenu à un niveau historiquement bas, une situation aussi associée au retour d'importantes pénuries de main-d'œuvre. En fait, l'économie canadienne dans son ensemble fonctionnait à un rythme dépassant son potentiel, ce qui explique en partie la résurgence de l'inflation et la décision de la Banque du Canada de resserrer la politique monétaire. Les économistes sont divisés sur l'ampleur du ralentissement économique en 2023, plusieurs pensant que nous vivons simplement une année à croissance faible et que l'augmentation du taux de chômage sera limitée, alors que d'autres anticipent une courte récession.

Le financement des mesures importantes qui devaient être prises par les gouvernements en 2020 et 2021 pour lutter contre la pandémie s'est traduit par une forte hausse des dépenses et l'apparition ou l'augmentation de déficits budgétaires un peu partout dans le monde. Le Québec n'a pas fait exception. En fait comme le montre le graphique 1 plus bas, le Québec a augmenté ses dépenses bien davantage (27%) que les autres provinces canadiennes (17%) entre 2018-2019 et 2021-2022, dernière année pour laquelle des données finales comparables sont disponibles.

Graphique 1



Source : Tableaux de référence financiers 2022, Finances Canada

La croissance des dépenses du Québec a aussi été très forte en 2022-2023, environ 13% selon les prévisions incluses au Point sur la situation économique et financière du Québec de décembre. Ceci reflète notamment les mesures très importantes mises en place en 2022 pour aider les ménages à faire face à l'inflation, incluant 3,5 milliards de dollars en paiements ponctuels en décembre 2022 et 1,5 milliard en bonification du soutien aux aînés. Les dépenses de portefeuilles devraient atteindre 134,6 milliards de dollars en 2023-2024, soit 14,2 milliards de dollars de plus que les dépenses prévues pour cette même année dans le budget 2020-2021. Il s'agit ici largement de nouvelles dépenses récurrentes, puisque les dépenses reliées à la pandémie ne représenteront que 0,4 milliard de dollars en 2023-2024.

Il faut finalement rappeler que l'indexation du régime fiscal québécois au taux de 6,44% en janvier 2023 laissera 2 milliards de dollars de plus dans les poches des contribuables cette année.

Compte tenu de ce qui précède, le CPP est d'avis que le gouvernement devrait d'abord se fier à l'opération des stabilisateurs automatiques pour contrer un ralentissement économique. Si le chômage augmentait de façon importante, le CPP est d'accord avec le FMI qui souligne que 'le soutien budgétaire devrait être mieux ciblé sur les personnes les plus touchées par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, et les mesures d'allègement fiscal à grande échelle devraient être supprimées'¹. Des interventions appropriées pourraient inclure du soutien direct aux revenus des personnes les plus vulnérables, mais aussi une hausse du soutien aux organismes sans but lucratif qui aident directement ces personnes.

Retourner à l'équilibre budgétaire rapidement et moderniser la Loi sur l'équilibre budgétaire

Avant la pandémie, le Budget du Québec était équilibré et la province faisait des progrès importants dans la réduction de son niveau d'endettement. Pour le CPP, l'équilibre budgétaire est d'abord un enjeu d'équité envers les générations futures. Une situation financière solide permet aussi au gouvernement d'agir énergiquement en cas de crise. Il était donc raisonnable pour le gouvernement de suspendre l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire pour se laisser la marge de manœuvre nécessaire pour faire face à la pandémie, compte tenu de l'ampleur de la crise et de la rigidité du cadre créé par la loi dans sa forme actuelle. Après 3 ans, la situation pandémique s'étant passablement résorbée, il est temps pour le Québec de retrouver ses bonnes habitudes et ramener les finances publiques sur le chemin tracé avant la pandémie. **Le CPP est donc d'avis qu'il est opportun de se donner la discipline nécessaire pour retourner à l'équilibre budgétaire rapidement, préférablement avant 2027-2028.**

Des membres du CPP ont participé en octobre 2021 à un panel d'experts mis sur pied par la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke (CFFP)² sur l'avenir de la Loi sur l'équilibre budgétaire et de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds de génération. Les conclusions qui ont émergé lors de ce panel³ demeurent encore tout aussi pertinentes.

¹ Perspectives de l'économie mondiale, Mise à jour du 31 Janvier 2023, Fonds Monétaire International

² Cet exercice a été le fruit d'une collaboration entre la CFFP, le CPP, CIRANO, et l'Institut du Québec (IDQ).

³ Collectif (2021), Les règles budgétaires au Québec : réflexions d'un panel d'experts, *Regard CFFP* n° R2021-15.

Il y avait consensus sur la pertinence de maintenir et moderniser la Loi sur l'équilibre budgétaire. Le CPP croit que le gouvernement devrait pouvoir soutenir l'activité économique en période de ralentissement économique important, même si cela peut se solder en un déficit ou augmenter celui qui est déjà prévu. Or, certaines modalités actuellement prévues à la *Loi sur l'équilibre budgétaire* sont trop contraignantes et devraient être modifiées pour éviter de devoir suspendre la loi en période de crise, tout en conservant le principe d'une période de 5 ans pour résorber les déficits.

Établir une nouvelle cible d'endettement, mettre en place un plafond à la taille du Fonds des générations et respecter l'esprit de la Loi à l'égard de l'utilisation des revenus dédiés au Fonds

En ce qui a trait à la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, le panel était généralement d'avis qu'elle a aussi eu des impacts positifs sur la réduction de l'endettement du Québec avant la pandémie et qu'elle envoie un message sur l'importance des enjeux à long terme, notamment l'équité intergénérationnelle. Le panel avait aussi indiqué que la réduction de la dette ne devrait pas être un exercice sans fin. La mécanique de réduction de dette inscrite à la Loi demeure pertinente pour une certaine période, peut-être une dizaine d'années, dans le nouveau contexte créé par la pandémie pour faire redescendre l'endettement et recréer la marge de manœuvre financière nécessaire pour faire face au prochain choc économique.

En ce qui a trait à la modernisation de la Loi, le CPP appuie les recommandations faites par le panel:

- La Loi devrait aussi être modifiée pour établir l'obligation pour le gouvernement du Québec de fixer une fourchette cible d'endettement à atteindre en se basant sur les trois objectifs suivants :
 - Que les finances publiques demeurent soutenables;
 - Que le service de la dette demeure soutenable;
 - Que le niveau d'endettement ne dépasse pas celui de la moyenne des provinces canadiennes, la dette nette étant de l'avis des panélistes la mesure la plus appropriée pour les comparaisons. Celle-ci représentait à la fin mars 2022 38,1% du PIB au Québec contre 31,3% pour la moyenne des provinces.
- La loi devrait être modifiée pour établir un plafond aux sommes accumulées dans le Fonds des générations, le plafond pouvant équivaloir à un pourcentage allant de 5% à 10% de la dette nette;
- L'obligation actuelle, qui indique que les sommes accumulées au Fonds des générations ne peuvent être utilisées que pour le remboursement de la dette, devrait être maintenue;
- L'obligation de verser tous les revenus actuellement dédiés aux fonds aux générations devrait être maintenue;
- Lorsque la dette aura atteint la fourchette cible, le gouvernement pourrait revoir l'allocation des versements au Fonds des générations selon diverses modalités, mais pour des priorités gouvernementales en lien avec l'équité intergénérationnelle, comme la lutte aux changements climatiques et l'adaptation à ses impacts.

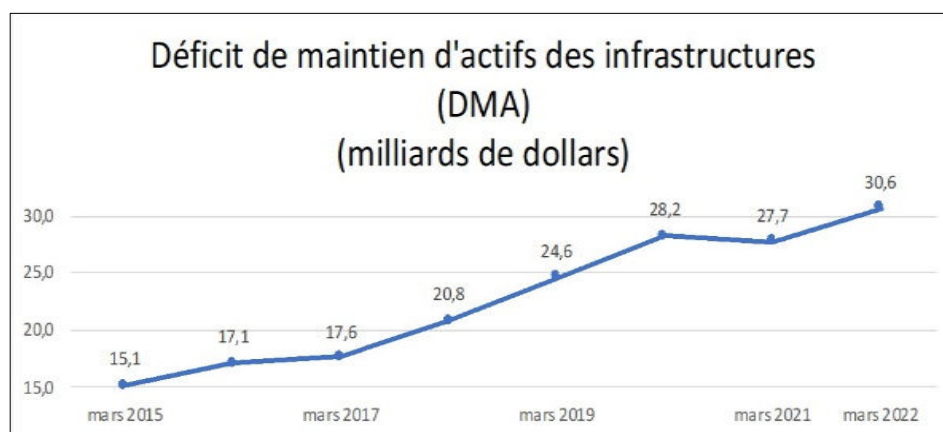
Infrastructures : Résorber le déficit de maintien d'actifs qui équivaut à un fardeau de dette transféré aux générations futures et arrimer le volume de travaux à la capacité de l'industrie de la construction

Des infrastructures en bon état, que ce soient les établissements de santé, les écoles, les réseaux d'aqueduc, ou les réseaux routiers et de transport collectif, sont essentielles pour la livraison des services publics, le transport des biens et la mobilité durable des personnes. Le tableau 1 et le graphique 2 qui suivent montrent que, malgré une augmentation de 51 milliards de dollars depuis 2017 des sommes allouées au plan québécois des infrastructures (PQI), le déficit de maintien d'actifs des infrastructures existantes continue d'augmenter, passant de 17,6 milliards en 2017 à 30,6 milliards en 2022. Les budgets alloués au maintien d'actifs demeurent donc chroniquement insuffisants.

Tableau 1

Augmentation des investissements au PQI			
	PQI 2017-2027	PQI 2022-2032	Croissance
	(milliards de dollars)		
Budget total sur 10 ans	91,1	142,5	51,4
Par type d'investissement			
			Croissance en %
Maintien des actifs	58,1	75,6	30%
Bonification	24,2	53,5	121%
Enveloppe centrale	8,8	13,4	

Graphique 2

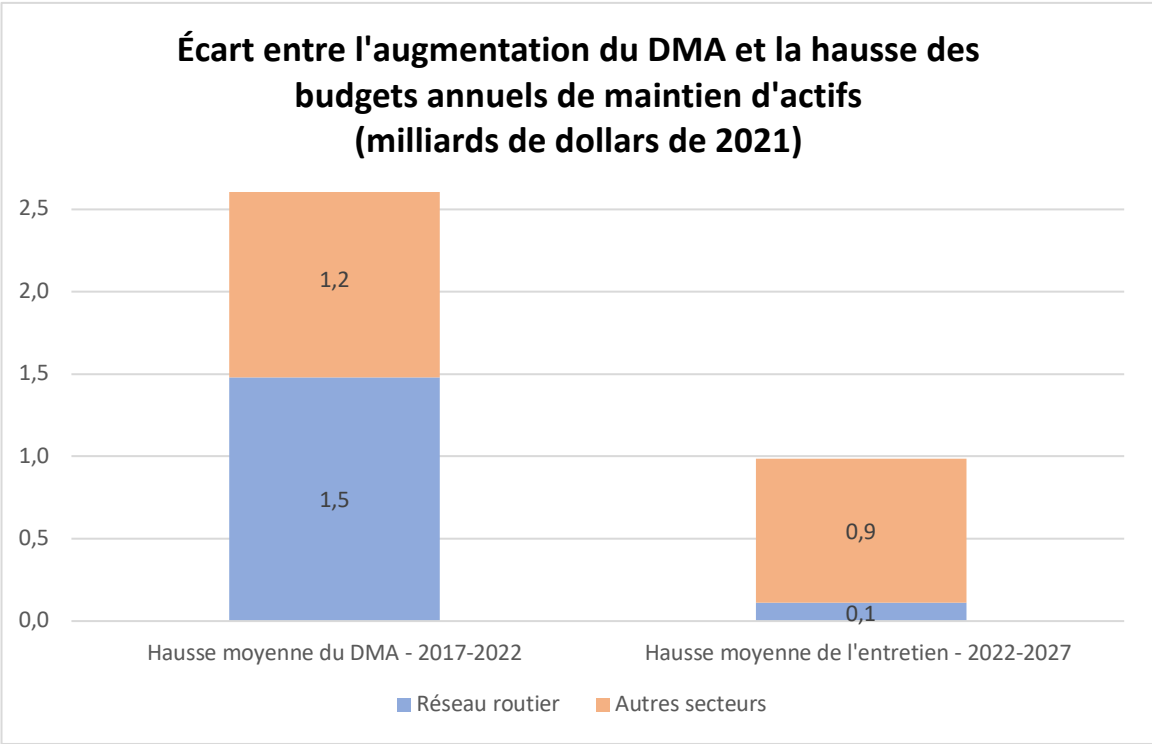


Cette situation paradoxale est pourtant simple à expliquer. Comme le montre le bas du tableau 1, les budgets pour les bonifications ont augmenté 4 fois plus rapidement (121%) que les budgets

pour le maintien des actifs existants (30%) entre 2017 et 2022, et ce alors que les budgets pour le maintien d'actifs étaient déjà insuffisants en 2017.

Il n'y a pas d'amélioration en vue lorsqu'on examine les allocations prévues pour le maintien d'actifs pour les 5 prochaines années dans le PQI 2022-2032 déposé en mars 2022. Lorsque l'on tient compte de l'inflation, le graphique 3 plus bas montre que le DMA a augmenté en moyenne de 2,7 milliards (en dollars de 2021) à chaque année entre 2017 et 2022, alors que l'augmentation prévue des budgets pour le maintien d'actifs entre 2022 et 2027 n'est que d'environ un milliard de dollars par année. Le graphique 3 montre aussi que le réseau routier est systématiquement désavantagé dans l'allocation des budgets de maintien d'actifs.

Graphique 3



À la lumière de ce qui précède, nous devons réitérer que les travaux de maintien et de réparation des infrastructures existantes devraient avoir priorité sur la construction de nouvelles infrastructures afin d'abord arrêter la croissance du DMA et ensuite le résorber. De plus, la méthodologie derrière le calcul du DMA devrait être rendue publique et examinée par des experts indépendants.

Nous sommes aussi d'avis que le gouvernement ne devrait pas aller de l'avant avec tout grand projet pour de nouvelles infrastructures avant de réaliser des analyses détaillées sur les avantages et coûts de diverses solutions alternatives. Nous croyons aussi que les échéanciers de réalisation des projets pour de nouvelles infrastructures devraient être étalés dans le temps pour éviter de retarder davantage les travaux de réparation ou de reconstruction des ouvrages existants.

Il faut aussi arrimer le volume de travaux à la capacité de l'industrie de la construction, car l'inflation des coûts est en train de gruger le volume de travaux pouvant être réalisés avec les sommes allouées...

L'explosion des coûts du projet de modernisation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont qui a fait la une des médias récemment est loin d'être un cas unique. Il est clair à cet égard que l'augmentation très rapide des dépenses en infrastructures contribue de façon importante à la surchauffe observée dans l'industrie de la construction au Québec. Les données de la Commission de la construction du Québec (CCQ) montrent notamment que le niveau des heures travaillées en 2021 dans le secteur non-résidentiel, qui inclue les infrastructures, dépassait de 40 millions celui de 2015, soit plus du double de l'augmentation des heures travaillées dans le résidentiel qui se chiffre à 15 millions d'heures pour la même période.

L'augmentation des heures travaillées dans la construction s'est accompagnée de l'aggravation des pénuries de main-d'œuvre. La pandémie et la guerre en Ukraine ont aussi fragilisé les chaînes d'approvisionnement dans l'économie mondiale, engendrant des réductions intermittentes de l'offre de divers produits. Les prix des matériaux de construction ont été très affectés. Ce n'est pas la première fois que le Québec connaît une inflation galopante dans l'industrie de la construction et il est urgent que le gouvernement se souvienne des messages de la Commission Cliche⁴.

Comme à l'époque, le secteur public québécois au sens large est encore aujourd'hui le plus important donneur d'ouvrage dans le secteur de la construction non-résidentielle. Les différentes annonces gouvernementales et municipales accentuent la pression sur les ressources limitées de l'industrie de la construction. Il n'y a toujours pas aujourd'hui de mécanisme formel mis en place pour éviter que l'état québécois, les municipalités et Hydro-Québec ne se livrent à une concurrence inflationniste.

Le gouvernement doit rapidement établir un portrait détaillé des travaux importants planifiés par l'ensemble des donneurs d'ordres publics à l'horizon d'au moins cinq ans. L'explosion actuelle des coûts montre que le gouvernement devra probablement retarder le calendrier de certains projets pour que le volume global de travaux d'infrastructures s'arrime à la capacité de l'industrie de la construction. Dans un tel contexte, le gouvernement se devra encore plus de prioriser les projets de rénovation des infrastructures existantes plutôt que les nouvelles constructions.

⁴ Au début des années 1970, le gouvernement du Québec lance la construction du grand complexe hydroélectrique de la Baie-James et la Ville de Montréal obtient la tenue des Jeux Olympiques de 1976, et ce alors que plein d'autres travaux incluant l'allongement du métro sont déjà en marche.

Alors que ces deux grands chantiers battent leur plein, les coûts explosent et les relations de travail dans l'industrie dégénèrent jusqu'au saccage des installations à la Baie James. La Commission Cliche est alors mise sur pied pour enquêter sur l'exercice de la liberté syndicale sur les chantiers de construction. Ses recommandations incluaient notamment une meilleure coordination de la planification des travaux d'infrastructure.

Le déficit de maintien d'actifs des infrastructures équivaut à une dette passée aux générations futures...

Des infrastructures en mauvais état reportent sur les générations futures un fardeau additionnel relié aux besoins d'adapter nos infrastructures aux changements climatiques, et ce dans le contexte où d'importants investissements seront aussi nécessaires dans les décennies qui viennent en lien avec la transition énergétique.

Il faut finalement rappeler le lien direct entre le déficit de maintien d'actifs et les décisions à l'égard des versements au Fonds des générations. Comme les autres provinces canadiennes, le Québec effectue depuis une quinzaine d'années un réinvestissement important dans ses infrastructures. Mais contrairement aux autres provinces dont l'endettement a augmenté en conséquence, la mise en place au Québec du Fonds des générations a permis de neutraliser la plus grande partie des impacts potentiels de ce réinvestissement sur la dette du Québec.

Pour s'en convaincre, il faut d'abord se rappeler que ce sont les investissements nets des charges d'amortissement qui augmentent la dette parce que l'amortissement des investissements passés est déjà comptabilisé dans le solde budgétaire. Or les données montrent qu'entre 2012 et 2021, les versements au Fonds des générations représentaient environ 65% des immobilisations nettes du Québec⁵. Les prévisions fournies dans le point sur la situation économique et financière du Québec de décembre 2022 montrent que ce pourcentage devrait atteindre 77% entre 2022 et 2026.

Une réduction des versements au Fonds des générations aurait donc pour conséquence d'augmenter significativement l'impact des dépenses d'infrastructures sur la croissance de la dette, et ce au moment où il y a d'intenses pressions à la hausse sur ces dépenses, provenant à la fois du besoin de réduire le DMA, des projets pour de nouvelles infrastructures et de l'inflation très importante dans les coûts de construction. Cette analyse ne fait que renforcer nos recommandations à l'égard des versements au Fonds des générations.

Réductions permanentes du fardeau fiscal : appui à une baisse de l'impôt des particuliers, mais pas avant le retour à l'équilibre budgétaire et priorité à l'amélioration de l'incitation au travail

Le CPP a indiqué dans ses avis précédents qu'un rééquilibrage de la fiscalité axé sur une réduction du poids des impôts sur le revenu accompagnée par une plus grande utilisation des taxes à la consommation et de l'écofiscalité pourrait apporter une contribution significative à l'atteinte des objectifs du Québec en matière d'amélioration de la performance d'économique et l'atteinte de ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

Une telle réforme pourrait être conçue d'une façon qui n'engendrerait pas d'impact négatif sur les finances publiques et qui protégerait les plus démunis. Dans le contexte inflationniste actuel, il est toutefois difficile d'envisager la mise en place de nouvelles mesures fiscales qui auraient

⁵ Une décennie de croissance de l'endettement des provinces, qu'en est-il du Québec, CFFP 2021, page 14

un impact à la hausse sur l'indice des prix à la consommation avant une redescente soutenue de l'inflation à un niveau assez proche de la cible de la Banque du Canada.

Compte tenu de ce qui précède, il est certainement loisible au gouvernement de considérer d'aller simplement de l'avant avec une réduction des impôts sur le revenu à un moment plus approprié. À cet égard, le dernier bilan de la fiscalité publié en janvier 2023 par la Chaire en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke démontre clairement à nouveau la surutilisation relative de l'impôt des particuliers dans la fiscalité québécoise par rapport aux autres juridictions de l'OCDE, de même que l'ampleur du fardeau fiscal supplémentaire à l'impôt des particuliers par rapport aux autres provinces canadiennes. C'est pourquoi les propositions du CPP ont toujours été favorables à une réduction du poids de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le CPP croit que deux types de considération devraient guider l'action du gouvernement à cet égard. En premier lieu, le CPP est d'avis que des baisses d'impôts permanentes ne devraient pas être financées par de l'endettement supplémentaire ou par la réallocation de sources de revenus précédemment allouées au Fonds des générations. Tel qu'indiqué plus haut, le CPP croit que la mise en place de baisses d'impôts permanentes devrait suivre et non pas précéder le retour à l'équilibre budgétaire. De la même manière, l'allocation des revenus alloués au Fonds des générations pourrait être revue lorsque la cible de dette aura été atteinte, mais pour des priorités gouvernementales en lien avec l'équité intergénérationnelle. Le financement d'une baisse d'impôt ne répond clairement pas à ce critère.

Le CP croit aussi que toute baisse d'impôt devrait être structurée de façon à prioriser l'amélioration de l'incitation au travail en réduisant en premier lieu les taux marginaux applicables aux revenus de travail. Le Québec n'a pas de déficit de participation au marché du travail par rapport à l'Ontario, mais le nombre d'heures travaillées est plus faible au Québec. Compte tenu des importantes pénuries de main-d'œuvre, il serait donc opportun de prioriser les réductions d'impôt qui favorisent le plus possible l'augmentation des heures travaillées. Une réduction des taux dans la table d'imposition va réduire le fardeau fiscal sur les revenus de travail, mais une portion importante des coûts de la mesure servira à réduire le fardeau sur les autres sources de revenus. Des ajustements à d'autres mesures fiscales sont possibles pour mieux cibler les revenus de travail. Une augmentation de la déduction pour travailleurs est une mesure à considérer en ce sens. Les familles avec enfants font face à des taux marginaux très élevés dans la plage de revenu familial entre 40 000\$ et 60 000\$. Une réduction du taux de réduction des prestations pour enfants du Québec pourrait être une autre mesure à considérer.